



Diagnostic foncier, rural et agricole

Commune de
Saint Benoît de Carmaux



Décembre 2009



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
METHODOLOGIE.....	4
<u>1. Saint Benoît de Carmaux</u>	<u>5</u>
1.1. ... commune du Carmausin.....	5
1.2. ... est une commune peu agricole.....	5
1.2.1. Des espaces dédiés à l'activité agricole limités.....	5
1.2.2. Une population agricole présente à la marge.....	5
1.2.3. Une agriculture qui résiste peu face à une pression de l'urbanisation.....	5
<u>2. Les espaces agricoles et ruraux.....</u>	<u>6</u>
2.1. Les sites à vocation agricole.....	6
2.2. Les espaces à vocation agricole.....	6
2.3. L'occupation de l'espace agricole.....	6
<u>3. L'agriculture.....</u>	<u>7</u>
3.1. Statut des 9 exploitations agricoles.....	7
3.2. Répartition des exploitations agricoles.....	7
3.3. Surface agricole utile (SAU) des exploitations agricoles.....	7
3.4. Les caractéristiques des exploitations agricoles.....	8
3.4.1. Une prédominance des productions animales.....	8
3.5. Les caractéristiques des exploitants agricoles.....	9
3.5.1. L'emploi agricole	9
3.5.2. L'âge des exploitants et la succession.....	9
<u>4. Les contraintes liées aux sites.....</u>	<u>9</u>
4.1. Les caractéristiques des sites agricoles.....	9
4.2. Les zones de « non-constructibilité » liées aux sites.....	10
<u>5. Les espaces stratégiques pour l'activité agricole.....</u>	<u>10</u>
5.1. La valeur agronomique des espaces agricoles.....	10
5.1.1. Des sols à potentialités agronomiques variables : de faibles à très élevés.....	10
5.1.2. Un potentiel agronomique « moyen » selon les exploitants.....	12
5.2. Les effluents d'élevage.....	12
5.2.1. Les surfaces recevant des effluents d'élevage.....	12
5.2.2. Les zones de « non-constructibilité » liées aux effluents d'élevage.....	13
<u>6. Les enjeux agricoles et naturels de la commune.....</u>	<u>13</u>
ANNEXE 1.....	15

INTRODUCTION

Ce diagnostic foncier, rural et agricole a été réalisé à la demande de Monsieur le Maire de Saint Benoît de Carmaux, en préalable à la réalisation du plan local d'urbanisme.

L'étude effectuée par la Chambre d'agriculture doit permettre :

- de réaliser un état des lieux de l'utilisation des espaces agricoles et ruraux,
- d'identifier les enjeux et contraintes propres à ces espaces.

METHODOLOGIE

Ce diagnostic foncier, rural et agricole, mené par la Chambre d'agriculture du Tarn avec la participation de l'ATASEA, a été réalisé en suivant les 4 étapes suivantes :

Etape 1

La Chambre d'agriculture du Tarn a recherché les informations disponibles au sein des organisations professionnelles agricoles qui ont ensuite été complétées, actualisées par les agriculteurs.

Cette étape comporte :

- Le recensement des exploitations ayant le siège social sur la commune et celles travaillant au moins une parcelle agricole, avec l'appui d'élus et d'agriculteurs (élus ou non) de la commune. Une réunion a été organisée à la mairie de Saint Benoît de Carmaux, avec quelques représentants de la commission urbanisme.
- L'organisation de l'enquête auprès des agriculteurs : il s'agit d'une enquête individualisée, réalisée lors de rendez-vous ou par téléphone en octobre 2009.

Les données ainsi collectées ont porté sur :

- les caractéristiques des exploitants : années de naissance et d'installation des agriculteurs, succession connue ou non, ...,
- les caractéristiques des exploitations : productions, SAU exploitée, ...,
- les caractéristiques des bâtiments agricoles : destination, type de bâti (traditionnel, standard), ...,
- les caractéristiques des îlots⁽¹⁾ parcellaires : couvert cultural, parcelles irrigables et / ou recevant des effluents d'élevage, ...,
- la localisation des sièges sociaux, des bâtiments agricoles et des parcelles.

⁽¹⁾ : un îlot est composé d'une ou plusieurs parcelles culturales exploitées par le même agriculteur et délimité par des limites physiques (routes, ruisseaux,...).

Etape 2

L'ensemble des informations a été traité, analysé et organisé sous forme de notes et cartographies.

Etape 3

Les premiers éléments du diagnostic foncier, rural et agricole ont été présentés aux agriculteurs ayant participé à l'étude. Cette rencontre est un moment d'échanges sur les informations et l'analyse présentée. C'est une étape de validation de cet état des lieux avec les agriculteurs. Cette réunion s'est tenue le 16 décembre 2009.

Etape 4

Le contenu du diagnostic foncier, rural et agricole a été restitué le 18 janvier 2009 auprès de la Commission urbanisme de la commune et des personnes publiques associées.

1. Saint Benoît de Carmaux ...

1.1. ... commune du Carmausin

Cf : Cartes 1a et 1b – Saint Benoît de Carmaux sur photos aériennes et sur fond IGN scan 25

La commune de Saint Benoît de Carmaux se situe dans l'ensemble paysager du carmausin. L'altitude est comprise entre 217 m et 330 m.

Elle est limitrophe avec 5 communes : Monestiès au nord, Carmaux au nord/est, Blaye les Mines au sud/est, Labastide Gabausse au sud/ouest et Combefa à l'ouest.

La surface totale de la commune est de **449 ha**. C'est une commune de taille limitée au regard de la superficie moyenne d'une commune tarnaise (1 783 ha).

Peu de routes traversent Saint Benoît de Carmaux, la D3 et la D91 suivent le tracé de la rivière du Cérou. La D73 et la D90 longent les limites SO et SE de la commune.

L'urbanisation occupe un espace conséquent. Elle est plus dense à l'est de la commune. La population recensée en 1999 était de 2 235 habitants (source : Recensement de la population française mars 1999, INSEE) ; en 2005, la population légale était de 2 167 habitants, soit une évolution de population de **- 0,8 %/an depuis 1999** (+ 0,9 % pour le Tarn entre 1999 et 2006). La densité de population est de **476 hab/km²**, ce qui est très supérieur à la moyenne tarnaise (63,5 hab/km²).

1.2. ... est une commune peu agricole

1.2.1. Des espaces dédiés à l'activité agricole limités

Saint Benoît de Carmaux dispose d'une superficie totale de 449 hectares répartis comme suit :

- 128 ha en **surface agricole**, soit 29 % (source : Recensement Général de l'Agriculture 2000),
- 28 ha en **surface forestière**, soit 6 % (source : Inventaire Forestier National),
- 293 ha **dédiés aux autres espaces** (dont l'urbanisation et les infrastructures), soit 65 %.

1.2.2. Une population agricole présente à la marge

Saint Benoît de Carmaux compte moins de 1 % **d'agriculteurs parmi la population active** (ce taux est de 5 % pour le Tarn) (source : Recensement de la population française mars 1999, INSEE).

1.2.3. Une agriculture qui résiste peu face à une pression de l'urbanisation

L'activité agricole est peu présente sur la commune. Une seule exploitation est de la commune. Le **nombre d'exploitations agricoles** déclarées à la PAC a **diminué d'1 exploitation** entre 2000 et 2006 (source : Déclarations PAC 2000 et 2006, DDEA) ; l'évolution départementale a une tendance également à la baisse soit - 9 %. Cf. Tableau 1.

Les surfaces déclarées à la PAC connaissent aussi une baisse de 14% entre 2000 et 2006 (- 1 % au niveau départemental). Cf. Tableau 1.

Tableau 1 : Evolution du nombre de déclarations PAC

(source : Déclarations PAC 2000 et 2006, DDEA)

	Nombre de déclarants PAC 2000 ⁽¹⁾	Nombre de déclarants PAC 2006 ⁽¹⁾	Evolution du nombre de déclarants PAC entre 2000 et 2006	Surface déclarée en 2000 ⁽²⁾ (ha)	Surface déclarée en 2006 ⁽²⁾ (ha)	Evolution de la SAU déclarée entre 2000 et 2006
Commune	2	1		121	104	-14,1%
Département	6 549	5 958	-9%	302 693	300 104	-0,9%

⁽¹⁾ : le nombre de déclarants PAC correspond au nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune et ayant réalisé une déclaration PAC.

⁽²⁾ : la surface déclarée correspond aux parcelles de la commune déclarées à la PAC quelle que soit la localisation du siège d'exploitation.

2. Les espaces agricoles et ruraux

9 exploitations agricoles, travaillant au moins une parcelle agricole, sur la commune de Saint Benoît de Carmaux, ont été recensées :

- 3 d'entre-elles sont issues de la commune,
- 6 structures proviennent de communes voisines, dont 2 sociétés (1 GAEC, 1 EARL), et une exploitation avec un statut particulier, il s'agit de l'INRA.

Suite aux rencontres individuelles, l'ensemble des personnes recensées ont répondu favorablement à l'enquête.

2.1. Les sites à vocation agricole

Cf. : Carte 2 – Localisation des sites à vocation agricole

Saint Benoît de Carmaux compte **3 sites agricoles**¹ utilisés par 2 structures de la commune.

Ces sites sont localisés en limite SO et NO de Saint Benoît de Carmaux.

A noter également la présence d'un site supplémentaire avec des bâtiments à vocation agricole non utilisé à ce jour.

7 exploitations disposent de surfaces mais n'utilisent pas de bâtiment sur la commune.

2.2. Les espaces à vocation agricole

Cf. : Carte 3 – Identification des espaces destinés à l'agriculture

Les calculs de surfaces ont été réalisés grâce au logiciel Mapinfo, à partir de la photo-aérienne 2006 et des Registres Parcellaires Graphiques des exploitations agricoles.

Les 9 exploitations enquêtées travaillent 787 ha au total, soit **une surface moyenne de près de 87 ha**, avec cependant de très grandes variations, entre 7 ha et 217 ha.

La surface exploitée sur la commune par ces 9 structures est de **122,4 ha**, soit **près de 96 % de la SAU** communale, répartis sur 36 îlots.

2.3. L'occupation de l'espace agricole

Cf. : Carte 4 - Occupation de l'espace

L'espace agricole est composé (Cf. Tableau 2) :

- **3/4 de terres labourables**, dont 48 % en **céréales, oléagineux, protéagineux et gel**, et 28 % en prairies temporaires,
- 1/4 en prairies naturelles.

De nombreuses surfaces sont entretenues par des propriétaires qui n'ont pas de statut d'agriculteurs. Il s'agit de prairies fauchées et ou pâturées par des chevaux.

Tableau 2 : L'assolement

Type	Nombre d'îlots ¹	Surface concernée (ha)	%
Prairies naturelles	15	30	24
Prairies temporaires	19	58	48
Céréales et Oléoprotéagineux	8	34	28
Total îlots		122	100

1 La somme de chaque ligne de la colonne est supérieure au nombre total d'îlots car certains îlots ont plusieurs types de couverts.

1 Comptant au moins un bâtiment

3. L'agriculture

3.1. Statut des 9 exploitations agricoles

Sont dénombrés :

- 7 exploitations individuelles,
- 1 EARL composée de 2 associés,
- 1 GAEC composé également de 2 associés,
- 1 structure avec un statut particulier, il s'agit de l'INRA.

3.2. Répartition des exploitations agricoles

Ces 9 exploitations se répartissent de la façon suivante :

Tableau 3 : Répartition des exploitations selon la commune du siège

Commune du Siège d'exploitation	Nombre d'exploitations	En %
SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX	3	33%
BLAYE-LES-MINES	2	22%
CARMAUX	1	11%
COMBEFA	1	11%
LABASTIDE-GABAUSSE	1	11%
MONESTIES	1	11%
Total	9	100%

Sur les exploitations ayant des parcelles sur Saint Benoît de Carmaux :

- 3 ont leur siège sur la commune, elles occupent 64 % de la SAU communale enquêtée,
- 6 ont leur siège sur 5 des communes limitrophes à Saint Benoît de Carmaux,
- aucune n'a son siège au-delà.

3.3. Surface agricole utile (SAU) des exploitations agricoles

La surface exploitée sur la commune présente une très grande variation d'une exploitation à l'autre, de 0,67 ha à 63,46 ha :

- 1 agriculteur de la commune travaille plus de la moitié de la SAU communale.
- 2 autres agriculteurs exploitent une surface d'environ 13 ha, soit au total 22 % de la SAU communale.
- 6 ont moins de 10 ha, 5 ont leur siège d'exploitation sur des communes voisines, 1 est de la commune mais exerce à titre secondaire.

La surface exploitée sur la commune représente de 3 % à 100 % de la SAU totale de chacune des 9 exploitations :

- 1 a la totalité de ses parcelles sur la commune ;
- pour 3 exploitations, la SAU sur la commune, représente entre 11 % et 20 % de leur SAU totale ;
- pour 5 exploitations, moins de 10 % de la SAU se trouvent sur Saint Benoît de Carmaux.

3.4. Les caractéristiques des exploitations agricoles

3.4.1. Une prédominance des productions animales

■ En terme d'ateliers de production

Les 9 exploitations ont ensemble **11 ateliers de production** (Cf. Tableau 6) :

- **9** sont liés à **l'élevage**
 - dont 6 ateliers en bovins viande,
 - 1 en bovins lait,
 - 1 en aviculture,
 - 1 en ovins viande pour une destination d'entretien des parcelles.

- **2** ateliers sont des ateliers **grandes cultures**,

Tableau 6 : Répartition des ateliers de production des exploitations

Production	Nombre d'ateliers
BOVINS VIANDE	6
GRANDES CULTURES	2
BOVINS LAIT	1
AVICULTURE	1
OVINS VIANDE pour l'entretien des parcelles	1
Total	11

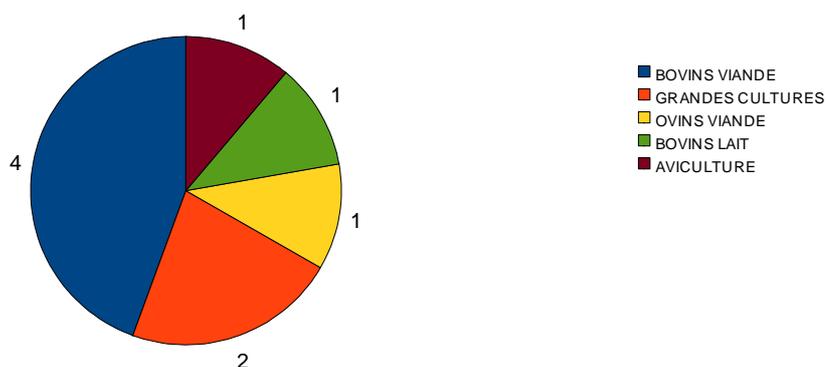
Sur les 9 exploitations concernées, **7 exploitations** sont spécialisées dans une **seule production** **2 ont 2 ateliers de production**, (grandes cultures/ bovins viande et aviculture/bovins viande)

■ En terme de productions principales

La production principale correspond à l'activité dominante (chiffre d'affaires, revenu) pour une exploitation agricole.

Concernant la commune de Saint Benoît de Carmaux, une production principale est ressortie majoritairement de l'enquête : la production « bovins viande » (Cf. Figure 3).

Figure 3 : Répartition des productions principales des exploitations



3.5. Les caractéristiques des exploitants agricoles

3.5.1. L'emploi agricole

■ Parmi les 10 exploitants (hormis l'INRA) :

- 9 sont agriculteurs à titre principal, 5 sont sur une exploitation individuelle, 2 sont associés au sein d'un GAEC, 2 sont associés dans une EARL
- 1 est agriculteur à titre secondaire, il exploite moins de 10 ha.

■ Les salariés

La présence de l'emploi salarial sur la commune est due à l'INRA qui compte 10 salariés.

Hormis cette structure, une EARL embauche un salarié, qui à terme deviendra chef d'exploitation dans l'exploitation.

3.5.2. L'âge des exploitants et la succession

■ La moyenne d'âge des exploitants de la commune est de 50 ans.

■ 7 exploitants ont moins de 55 ans, 1 seul a moins de 40 ans - Cf. Tableau 7.

Parmi les 3 exploitants de plus de 55 ans, 2 sont dans la même société, il n'ont pas de repreneur à ce jour. Le troisième déclare avoir une succession assurée,

Tableau 7 : Répartition par âge des 54 exploitants

Tranche d'âge	Moins de 40 ans	40 – 54 ans	55 ans et plus
Nombre	1	6	3
Moyenne d'âge	37	48	59

■ La population agricole sur la commune est plus âgée que celle du département - Cf. Figure 4 et Tableau 8.

Tableau 8 : Comparaison par rapport aux données départementales (MSA 2006)

Echelon	Moins de 40 ans	40 – 54 ans	55 ans et plus
Données départementales (en %)	10%	60%	30%
Données communales (en %)	22%	50%	28%

4. Les contraintes liées aux sites

Cf. Carte 6 - Identification et vocation des sites agricoles

4.1. Les caractéristiques des sites agricoles

Les structures enquêtées ont identifié 3 sites sur Saint Benoît de Carmaux (Cf. paragraphe 2.1). Un même site peut englober plusieurs bâtiments ; lui-même peut avoir plusieurs vocations (exemple : élevage, stockage de foin).

- Sur ces 3 sites, tous comprennent un élevage en bovins viande.
- Il est à noter qu'une exploitation a un projet de construction de bâtiments agricoles destinés au développement de son activité.
- Les 3 sites ont des bâtiments de construction classique (parpaings, charpente métallique, ...), érigés pour le développement de la production ou l'amélioration des conditions de travail

4.2. Les zones de « non-constructibilité » liées aux sites

La loi de réciprocité autour des bâtiments d'élevage – rappelée à l'article L. 111-3 du code rural – instaure un rayon d'inconstructibilité autour de ceux-ci. La distance séparant les bâtiments agricoles des habitations de non-agriculteurs appelés « tiers », varie de 50 à 100 mètres selon le nombre maximum d'animaux présents simultanément sur l'exploitation. C'est ce critère qui détermine le régime réglementaire de l'exploitation : règlement sanitaire départemental – RSD –, ou installations classées pour la protection de l'environnement – ICPE.

Afin de laisser une marge de manœuvre au développement des exploitations agricoles – qui conduirait à augmenter le troupeau, à agrandir les bâtiments existants, voire à changer de régime réglementaire – il est recommandé d'appliquer un rayon de 100 mètres d'inconstructibilité autour des bâtiments d'élevage actuels et en projet.

Diverses autres installations techniques sont nécessaires au fonctionnement d'une exploitation agricole ; il peut s'agir de hangars de stockage de fourrage (foin, paille, ...), de silos, de cellules de céréales, de hangars de stockage de matériel, d'ouvrages de stockage des effluents (fumier, lisier, ...). Selon leur nature, ces installations peuvent être génératrices de nuisances (bruits, odeurs, poussières, ...) ou sont sources de risque d'incendie.

L'ensemble de ces contraintes accroît l'intérêt, tant pour l'agriculteur que pour le tiers, de préserver une zone non constructible dans un rayon de 100 mètres autour de tout bâtiment ou installation technique agricoles.

Sur la commune de Saint Benoît de Carmaux, les 2 exploitations concernées par des bâtiments relèvent du régime sanitaire départemental.

5. Les espaces stratégiques pour l'activité agricole

5.1. La valeur agronomique des espaces agricoles

5.1.1. Des sols à potentialités agronomiques variables : de faibles à très élevés

Cf. Carte 7- Extrait de la carte des sols du Tarn

La carte des sols de Midi-Pyrénées de 1995, réalisée à l'échelle du 1/500 000^{ème}, ne permet pas de représenter de façon précise les différents types de sols à l'échelle d'une commune (présentation à l'échelle du 1/20 000^{ème} environ).

Source bibliographique : Longueval C., Delaunoy A., Pénalver F., Balas B. et al - 1995 - Les grands ensembles morpho-pédologiques de la région Midi-Pyrénées. Chambre Régionale d'Agriculture de Midi-Pyrénées, 2 cartes à 1/500.000^{ème}, notices 537 p. et 30 p. Disponible aussi sur le site Internet : "www.midipyrenees.chambagri.fr".

La commune de Saint-Benoît-de-Carmaux se situe à cheval entre le Bassin Aquitain avec des roches calcaires, et le Massif Central avec des roches acides.

Le Bassin Aquitain est constitué, ici, de dépôts calcaire lacustres du Tertiaire formant la bordure du Plateau Calcaire de Cordes (UCS 24).

Le Massif Central est constitué, ici, de la Basse Plaine du Cérou (UCS 11), de roches primaires (grès et conglomérats) ou gneissiques qui bordent la vallée du Cérou (UCS 36), et d'argiles à graviers sur les coteaux qui dominent au nord-est ou au sud-ouest la vallée du Cérou (UCS 27).

UCS 11 - Les sols des vallées secondaires à basses plaines et terrasses (Cérou, Tescou)

Région pédologique : Bassin Aquitain, vallées alluviales secondaires.

Ce sont des sols brunifiés, ou lessivés sur les petites terrasses, souvent acides, parfois calcaires. La texture est à dominante limoneuse, parfois argileuse ou graveleuse. Ces sols ont parfois un drainage naturel insuffisant.

Les potentialités de ces sols sont le plus souvent bonnes à très bonnes.

Ces sols sont souvent faciles à travailler. Ils ont souvent une tendance à la battance et à se reprendre en masse (perte de structure). Ils sont fréquemment profonds à assez profonds, avec une bonne à assez bonne tenue à la sécheresse. Les excès d'eau en hiver sont souvent nuls à modérés. Avec l'irrigation, leur

potentialité devient très élevée.

Sur les petites terrasses, les sols sont limoneux, lessivés, hydromorphes. Ils nécessitent souvent un drainage pour leur donner une forte potentialité.

Les pentes faibles facilitent les travaux agricoles et augmentent fortement leur potentialité.

UCS 24b - Les sols des plateaux sur calcaires tendres du Tertiaire

Région pédologique : Bassin Aquitain, plateaux calcaires.

La roche-mère est constituée de calcaires tendres. Mais l'on peut aussi trouver des couches de marnes, de molasses saleuses calcaires, de cailloutis et des poudingues.

Ce sont des sols limono-argileux à argileux, calcaires, souvent caillouteux et superficiels sur les calcaires.

Sur les plateaux sur calcaires tendres, les sols sont souvent des sols caillouteux superficiels calcaires (rendzine) ou des sols brun calcaires moyennement profonds. Ils sont assez faciles à travailler, bien structurés, portants. Leur réserve en eau est faible à moyenne : ils souffrent rapidement de la sécheresse. Ceci limite fortement leur potentialité. Ils sont bien pourvus en potassium et magnésium. Mais les excès de calcaire peuvent bloquer certains éléments minéraux comme le phosphore, le fer (risques de chloroses ferriques), le manganèse, le bore.

Sur les pentes faibles et les bas de pente, les sols sont plus profonds et moins caillouteux. Leur réserve en eau est alors beaucoup plus élevée. Leur potentialité agronomique est plus élevée, de moyenne à bonne. Ils peuvent-être peu calcaires, ou calciques, voir légèrement acides.

UCS 27 - Les sols des coteaux et plateaux sur argiles à graviers (zone de piémont)

Région pédologique : Piémont du Massif Central.

Ce sont des sols limoneux, parfois graveleux, acides, souvent hydromorphes, de profondeurs hétérogènes.

Ils sont faciles à travailler, mais usants pour les outils lorsqu'ils sont riches en cailloux siliceux.

Leurs potentialités varient en fonction de la profondeur des sols.

Un drainage est souvent utile pour permettre une bonne productivité des cultures.

Leur texture limoneuse les rend sensibles à l'érosion.

Sur les plateaux disséqués, sur les bordures des plateaux et sur les coteaux, les pentes sont souvent plus marquées que sur les plateaux bien conservés. Les sols sont souvent moyennement profonds à superficiels (réserve en eau plus faible), plus souvent caillouteux, plus hétérogènes (limoneux, ou caillouteux, ou argileux), plus ou moins hydromorphes, parfois plus difficiles à travailler à cause de la pente, et très sensibles à l'érosion. Les potentialités des sols sont souvent moyenne à faibles.

UCS 36 - Les sols des plateaux et collines sur schistes et assimilés (zone de piémont)

Région pédologique : Piémont du Massif Central.

Ce sont des sols limoneux, parfois graveleux, acides, parfois hydromorphes, de profondeurs hétérogènes. Les roches mères sont acides, constituées de schistes, micaschistes, mais aussi de grès gris, de gneiss, de quartzites, de tufs volcaniques ou rhyolithiques, de conglomérats...

Ils sont faciles à travailler. Leurs potentialités sont hétérogènes en fonction de la profondeur des sols. Un drainage est parfois utile. Leur texture limoneuse les rend sensibles à l'érosion.

Sur les versants à pentes fortes qui bordent les plateaux, les sols sont de profondeurs hétérogènes, parfois très superficiels et caillouteux. Les potentialités agronomiques sont limitées, vu les pentes et les risques d'érosion. Ils sont le plus souvent occupés par la forêt ou par des prairies permanentes.

(source : A. Delaunois, Chambre d'agriculture du Tarn)

5.1.2. Un potentiel agronomique « moyen » selon les exploitants

Cf. Carte 8 - Valeur agronomique des espaces agricoles

Les agriculteurs enquêtés ont jugé « moyenne » la valeur agronomique de 90 % de la SAU de la commune - Cf. Tableau 9.

Tableau 9 : la valeur agronomique des terres selon l'appréciation des agriculteurs

Valeur agronomique	Nombre d'îlots	Surface concernée (ha)	En %
Bonne	4	11,0	9
Moyenne	30	111	90
Mauvaise	2	1,0	1
Total	36	122	100

■ Les infrastructures agricoles

Un îlot à valeur agronomique « bonne » reçoit des équipements pour le drainage et l'irrigation.

5.2. Les effluents d'élevage

5.2.1. Les surfaces recevant des effluents d'élevage

Cf. Carte 9a - Les surfaces dédiées à l'épandage des effluents d'élevage

L'épandage d'effluents d'élevage sur les parcelles est encadré par la réglementation. Celui-ci doit se réaliser à une distance minimale des habitations, comprise entre 0 et 100 mètres, selon la nature des déjections animales apportées aux champs (fumier, lisier, compost), la pratique utilisée par l'éleveur (enfouissement ou non, délai d'enfouissement – sous 12 h ou 24 h) et le nombre maximum d'animaux présents simultanément sur l'exploitation. C'est ce dernier critère qui détermine le régime réglementaire de l'exploitation : règlement sanitaire départemental – RSD – ou installations classées pour la protection de l'environnement – ICPE.

Pour la commune de Saint Benoît de Carmaux, les 3/4 de la surface agricole sont nécessaires pour l'épandage des effluents d'élevage de 8 exploitations ; ces parcelles ne sont pas situées à proximité de maisons. - Cf. Tableau 10.

Une parcelle de 5 ha est intégrée dans 1 plan d'épandage soumis aux ICPE autorisation et déposé en Préfecture

4 autres parcelles d'une surface de 13 ha sont inscrites dans un plan d'épandage en cours de réalisation (exploitation soumise aux ICPE déclaration).

14 parcelles sont soumises au règlement sanitaire Départemental, soit 58 ha.

Tableau 10 : Surfaces nécessaires à l'épandage des effluents d'élevage

(sources : enquête et plans d'épandage déposés en Préfecture)

Surface recevant ...	Nombre d'îlots	Surface concernée (ha)	En %
Des effluents d'élevage	84	73,69	62%
Issus d'élevages RSD (plans d'épandage non déposés en Préfecture)	14	57,77	47%
Issus d'élevages ICPE avec un plan d'épandage déposé en Préfecture ou en cours de réalisation	5	18,62	15%
Aucun effluent		45,95	38%
Total		122.4	100%

5.2.2. Les zones de « non-constructibilité » liées aux effluents d'élevage

Cf. Carte 9b - Les surfaces dédiées à l'épandage des effluents d'élevage et leurs périmètres de protection

La réglementation prévoit, pour les seuls élevages ICPE soumis à autorisation, l'application du principe de réciprocité ; toutes nouvelles constructions de tiers doivent tenir compte du plan d'épandage des éleveurs et s'ériger à distance des parcelles recevant des effluents d'élevage.

Pour les autres exploitations, l'arrivée d'habitations nouvelles à proximité de ces parcelles les contraint à restreindre leur plan d'épandage, et par conséquent leur activité agricole.

Afin de ne pas pénaliser l'activité des entreprises agricoles et laisser une marge de manœuvre au développement de leurs exploitations, il est recommandé d'éloigner les zones constructibles de 100 mètres de toutes les surfaces recevant des effluents d'élevage.

Concernant Saint Benoît de Carmaux, les zones de « non-constructibilité » liées aux effluents d'élevage se situent à l'Ouest et au Nord de la commune.

6. Les enjeux agricoles et naturels de la commune

Cf. Carte 10 – Synthèse des espaces agricoles et naturels à enjeux

9 exploitations agricoles (soit 10 exploitants et un gérant de l'INRA) ont été recensées sur la commune.

Sur les 10 agriculteurs concernés :

- 8 sont agriculteurs à **titre principal**, 5 sont sur une exploitation individuelle, 2 sont associés au sein d'un GAEC, 2 sont associés dans une EARL.
- Sur ce groupe, 5 ont moins de 55 ans, 3 en ont plus, un déclare avoir une succession assurée, les 2 autres (associés dans la même société) n'ont pas de repreneur à ce jour.
- 1 est un agriculteur à titre secondaire, il exploite moins moins d'1 ha sur Saint Benoît de Carmaux, les 2 parcelles n'ont pas de vocation purement agricole mais sont pâturées pour leur entretien.

La surface agricole est limitée à 30 % de l'espace communal ; elle est regroupée sur la partie Est et Nord de la commune. Hormis les parcelles déjà contraintes par l'urbanisation et les 2 parcelles entretenues par pâturage, il est recommandé pour les autres un maintien de leur vocation agricole.

- Les parcelles gérées par des exploitations sont majoritairement en élevage et reçoivent des effluents d'élevage pour 62 % de la SAU. Il est préconisé de maintenir un rayon inconstructible de 100 m autour de ces parcelles.
- 3 bâtiments agricoles sont recensés. Ils hébergent des bovins viande et sont soumis au régime sanitaire départemental. 1 projet de construction est identifié, il sera accolé au bâtiment situé au sud/est de Saint Benoît de Carmaux. Il est proposé de conserver un rayon de 100 m entre ces sites à destination agricole et des nouvelles maisons d'habitation.

ANNEXE 1

LISTE DES EXPLOITANTS AYANT CONTRIBUÉ À LA RÉALISATION DE CE DIAGNOSTIC FONCIER, RURAL ET AGRICOLE

Nom	Adresse	CP	Commune
GAEC LE CHATEAU DE COMBEFA	Château	81640	COMBEFA
INRA	Domaine de la verrerie	81400	BLAYE-LES-MINES
MARY Annie	15 Avenue augustin malroux	81400	BLAYE-LES-MINES
MALET Michel	La bastide basse	81400	LABASTIDE-GABAUSSE
EARL DUCROS	Valarens	81640	MONESTIES
FRAYSSE Thierry	39 route de Monestiés	81400	SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX
DESORT Pierre	Les Crémadés	81400	CARMAUX
SAVY Laurent	La massie	81400	SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX
VALIERE Jean Claude	La Peyrottes	81400	SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX